

REGLEMENT PARTICULIER TOURNOI

« Tournoi Happy Génération »

ARTICLE 1 : CATEGORIES :

Le tournoi se déroulera selon les règles de la F.F.BaD le Samedi 27 Avril 2024.. Toute inscription à cette compétition entraîne l'entière acceptation du présent règlement.

Le tournoi est ouvert aux joueurs et joueuses licenciés à la F.F.BaD. et en règle avec celle-ci. Les joueurs Benjamins, Minimes, Cadets, Juniors et Vétérans dûment licenciés à la date limite d'inscription pourront s'inscrire au Tournoi Happy Génération.

ARTICLE 2 : TABLEAUX :

Le tournoi est ouvert à tous les joueurs licenciés à la Fédération Française de Badminton classés N3, R4, R5, R6, D7, D8,D9, P10, P11, P12 et NC dans les catégories d'âges autorisées à l'article 1.

- La date de prise en compte du CPPH est fixée au 11 Avril 2024.
- Les tableaux seront constitués le 11 Avril 2024.
- Les joueurs appartenant aux catégories « jeunes » joueront en simple.
- Les joueurs appartenant aux catégories « vétérans » joueront en doubles mixte.
- Les tableaux jeunes seront composés en regroupant les joueurs selon leurs catégories et la moyenne des points (CCPH).
- Les tableaux vétérans seront composés en regroupant les joueurs selon la moyenne des points (CCPH).
- Les différents tableaux se dérouleront dans la mesure du possible en poule de 4 joueurs, avec 2 sortants par poules.
- Tous les matchs se déroulent en 2 sets gagnants de 21 points, avec prolongations possibles. En cas d'égalité à 20, le set est prolongé : le joueur ou l'équipe qui mène avec 2 points d'écart remporte le set. A 29 égalité, le joueur ou l'équipe marquant le premier 30 gagne le set.

ARTICLE 3 : NOMBRE DE PARTICIPANTS :

Le nombre de participants sera limité à 150 joueurs.

En cas de surnombre, les critères appliqués dans l'ordre seront les suivants :

- Les inscriptions incomplètes seront refusées,
- La date d'inscription des joueurs,

ARTICLE 4 : INSCRIPTIONS :

Les inscriptions se font via le site badnet, les droits d'inscriptions sont fixés à 16 euros par joueur.

Les inscriptions sont considérées comme validées une fois le paiement effectué.

La date limite d'inscription est fixée au 10 Avril 2024.

ARTICLE 5 : VOLANTS :

Les volants du tournoi sont à la charge des joueurs.

En cas de litige entre les joueurs, les volants homologués pour ce tournoi sont les VICTOR QUEEN.

ARTICLE 6 : ARBITRAGE :

Le Juge-Arbitre de la compétition est Juliette CERCUS.

Le GEO de la compétition est Victor GANANCIA-MARTIN.

ARTICLE 7 : LES TEMPS DE REPOS :

Le temps de repos entre 2 matchs sera de 20 minutes minimum, pour tous les tableaux.

ARTICLE 8: LE TEMPS DIT DE PRÉPARATION:

Les joueurs disposent de 3 minutes de préparation à partir du premier appel. Ce temps démarre à l'appel du match, et comprend en particulier : le test des volants et le tirage au sort. Deux minutes après le troisième appel, tout joueur qui ne se sera pas présenté sur le terrain sera déclaré W.O. pour ce tableau.

ARTICLE 9 : POINT PARTICULIER :

Si le volant touche le plafond ou ses structures (panneaux de basket, câbles, lumière) :

- à l'engagement : le volant est remis une fois,
- au cours de l'échange : le volant est compté faute.

Une tenue correcte est exigée, suivant règlement de la F.F.BaD..

ARTICLE 10 : ACCÈS AU TERRAIN :

Seuls auront accès aux terrains les joueurs appelés à jouer un match, le juge arbitre, les membres du comité d'organisation et les coachs.

ARTICLE 11 : RECLAMATIONS :

Seul le représentant d'un club est autorisé à déposer une réclamation auprès du Juge-Arbitre. Toute réclamation faite par une autre personne sera jugée irrecevable.

ARTICLE 12 : SANCTIONS :

Tous les règlements relatifs aux sanctions seront à l'affichage.

ARTICLE 13 : FORFAITS :

Tout joueur doit envoyer au secrétariat de la ligue un justificatif dans les 5 jours suivant la compétition par mail à l'adresse : competition@sudbad.fr

ARTICLE 14 : DIVERS

Le comité organisateur est libre de prendre toutes les décisions qui lui semblent nécessaires pour la bonne réussite du tournoi.

